

Protocole du 31 janvier 1967 relatif au statut des réfugiés

RS 0.142.301; RO 1968 1233

Champ d'application le 23 février 2006, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A)		Entrée en vigueur	
Afghanistan	30 août	2005 A	30 août	2005
Namibie	17 février	1995 A	17 février	1995
Saint-Vincent-et-les Grenadines*	3 novembre	2003 A	3 novembre	2003
Timor-Leste*	7 mai	2003 A	7 mai	2003

* Réserves et déclarations.
Les réserves, déclarations et objections, ainsi que les réserves et déclarations faites lors de l'extension de l'application territoriale du protocole, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://untreaty.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 1968 1237, 1971 459, 1972 1778, 1975 1741, 1976 2850, 1980 376, 1982 437 2069, 1983 1173, 1984 332, 1985 74, 1986 173, 1987 276, 1988 1556, 1989 2435, 1991 895, 1993 2337 et 2002 478.
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (<http://www.eda.admin.ch/eda/f/home/foreign/intagr/database.html>).

